VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du mardi 25 février 2014

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N, Gérard A , Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Il est 20 H 45. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. **P.V. du 28.01.2014.**

Par 16 oui et 1 abstention (Mme Maqua, absente à la séance précédente), approuve ce PV.

Comptabilité

2. **CSC pour la vente de ferrailles (Commune et CPAS) : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce CSC.

Conventions

3. **Convention entre la Ville de Bouillon et l'asbl « Sports & Santé » dans le cadre de l'opération « Je cours pour ma Forme » : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette convention.

4. **Convention de partenariat relative à l'exécution du plan de cohésion sociale entre la Ville de Bouillon et la Commune de Paliseul.**

A l'unanimité, approuve cette convention.

S.R.I.- P.I.T.

5. **Désignation du DST de la Province de Luxembourg en tant que Surveillant des travaux d'aménagement du P.I.T. de l'Arsenal des Pompiers - approbation de la dépense.**

A l'unanimité, approuve cette dépense - taux de 1,5 % TVA C.

Aliénations

6. **Acquisition par la Ville de Bouillon à la SRWT de la parcelle sise au lieu-dit « Fontaine Saint-**

Pierre » à Bouillon, cadastrée 1ère Div., S° A, n° 515/02 d'une contenance de 01 a 64 ca – régularisation de l'acte de vente du 04.11.13 pour l'acquisition de la gare »TEC » à Bouillon.

A l'unanimité, vote cette acquisition.

Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions

7. **SDER : Enquête publique : avis.**

A l'unanimité, émet un avis négatif comme suit :

« **A R R E T E :**

Article 1er. – le Conseil communal de la ville de Bouillon fait siennes les considérations, remarques et conclusions formulées par le Groupe IDELUX-AIVE, contenues dans le document de synthèse relatif au projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional janvier 2014.

Article 2. – Le Conseil communal demande de prendre en considération l'ensemble des remarques émises ci-dessus et émet un avis défavorable concernant le Schéma de Développement de l'Espace Régional tel qu'élaboré à ce jour. »

Fournitures

8. **CSC pour l'achat de compteurs d'eau pour les années 2014 & 2015.**

A l'unanimité, vote ce CSC au montant estimatif de 30.000 € HTVA.

Tourisme

9. **CSC du marché pour l'attribution de la concession de service public consistant en l'exploitation commerciale du circuit touristique du Centre-Ville de Bouillon pour petits trains touristiques pour les années 2014 à 2022 : approbation.**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM A Gobert, F.Dachy, F.Istace , A. Albert ; D.Adam, Mmes V Lemmens, J Maqua, N.Georges) , approuve ce CSC avec ajout suivant à l'article 18 : « En outre, la faculté de proposer, dans le cadre du présent marché, une extension permanente du circuit et des arrêts aux pôles majeurs touristiques de Bouillon (Parc à Gibier, Karting, Auberge de Jeunesse,…) est également ouverte dans l'avenir à l'adjudicataire, selon les besoins et opportunités. Pour ce faire, celui-ci aura la possibilité de solliciter la modification souhaitée par lettre recommandée au Collège Communal qui statuera sur la demande et le soumettra, le cas échéant, à l'approbation du Conseil Communal. »

Point déposé par M.De Wachter en vertu de l'art.1122-24 du CDLD

10. **Convention de marché conjoint entre la Ville de Bouillon et le Foyer Centre Ardenne pour la « Maison Mousty » à Noirefontaine : CN de 4 logements + 2 classes d'école sis Rue des Ecoles à 6831 Noirefontaine**

A l'unanimité, vote cette convention.

11. **Intervention de M.Dachy : quid du nettoyage des venelles et des escaliers les desservant dans le centre de Bouillon (Voie Jocquée, Rue des Hautes Voies …). Est-il question de les fermer ?**

M.Poncelet, Echevin des Travaux, répond que le nettoyage et entretien sont prévus et en cours de préparation.

Il est 21 H 20. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 25 mars 2014.

Par le Conseil :

le Directeur général, le Bourgmestre,